



# COUP D'OEIL

## ABBECOURT – MATTENCOURT

### LE GROS POIRIER



#### SOMMAIRE

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Le mot du maire .....       | p1 |
| Ecoles .....                | p1 |
| POS .....                   | p2 |
| Civisme .....               | p2 |
| Le point propre .....       | p3 |
| Travaux .....               | p4 |
| Le saviez-vous .....        | p5 |
| Communiqués de presse ..... | p6 |
| Abbécourt Loisirs .....     | p7 |
| Comité des Fêtes .....      | p7 |
| Fanf Harmonie .....         | p7 |
| Croisée des Arts .....      | p7 |
| Etat Civil .....            | p8 |
| Horaires mairie .....       | p8 |
| Listes électorales .....    | p8 |
| SIVOSAS demande de dons ... | p8 |
| Médailles du travail .....  | p8 |

#### LE MOT DU MAIRE

SEPTEMBRE 2014

«Après un été pluvieux, la rentrée scolaire s'est faite sous le soleil et la bonne humeur.  
Les NAP (Nouvelles activités pédagogiques) ont été mises en place sur notre commune.  
Il faut maintenant attendre quelques mois avant d'en faire un premier bilan.

Si la rentrée a été calme, nous avons hélas à déplorer, depuis le début de l'année, de nombreux accidents au niveau du rond-point du Gros Poirier.

Si ces collisions sont souvent sans gravité pour les personnes, elles ont en revanche un coût énorme pour la municipalité.

Nous avons eu des barrières cassées, un lampadaire renversé, des panneaux détériorés qui doivent être pris en charge par la commune si les auteurs ne sont pas identifiés (ce qui est souvent le cas !!).

Nous essayons donc de trouver des solutions pour réduire la vitesse dans cette zone et accroître la sécurité des piétons.

En espérant vous rencontrer lors de la réunion sur le Très Haut Débit, je vous souhaite une belle fin d'été et une agréable rentrée.»

JJ Anthéaume

#### RAPPEL !

Réunion publique Très Haut Débit

À la maison du village

Jeudi 25 septembre 2014 à 19 h 00

|                   |     |
|-------------------|-----|
| Petite Section    | 21  |
| Moyenne Section   | 19  |
| Grande Section    | 24  |
| Total Maternelles | 64  |
| CP                | 20  |
| CE1               | 33  |
| CE2               | 22  |
| CM1               | 21  |
| CM2               | 17  |
| Total élémentaire | 113 |
| Total             | 177 |

#### Horaires et effectifs des écoles : Abbécourt – St Sulpice

| Ecole Primaire d'Abbécourt      | Matin        | Après-midi    | NAP           |
|---------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Lundi                           | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 15h45 | 15h45 - 17h00 |
| Mardi                           | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |               |
| Mercredi                        | 9h00 - 11h30 |               |               |
| Jeudi                           | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 15h45 | 15h45 - 17h00 |
| Vendredi                        | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 17h45 |               |
| Classes maternelles St Sulpice  | Matin        | Après-midi    |               |
| Lundi                           | 8h45 - 11h45 | 13h45 - 15h30 | 15h30 - 16h45 |
| Mardi                           | 8h45 - 11h45 | 13h45 - 16h45 |               |
| Mercredi                        | 8h45 - 11h15 |               |               |
| Jeudi                           | 8h45 - 11h45 | 13h45 - 15h30 | 15h30 - 16h45 |
| Vendredi                        | 8h45 - 11h45 | 13h45 - 16h45 |               |
| Classes élémentaires St Sulpice | Matin        | Après-midi    |               |
| Lundi                           | 8h45 - 11h45 | 13h45 - 16h45 |               |
| Mardi                           | 8h45 - 11h45 | 13h45 - 15h30 | 15h30 - 16h45 |
| Mercredi                        | 8h45 - 11h15 |               |               |
| Jeudi                           | 8h45 - 11h45 | 13h45 - 16h45 |               |
| Vendredi                        | 8h45 - 11h45 | 13h45 - 15h30 | 15h30 - 16h45 |

## Plan d'Occupation des Sols (Modification n°4 du POS)

Depuis 2009, le conseil municipal travaille sur deux projets de développement du centre village.

Le premier, situé de part et d'autre de la *rue des Rosiers*, porte sur l'aménagement de lots à bâtir et la réalisation d'un programme locatif.

Le second entre la *Grande Rue* et la *sente de la Fresnoye*, porte sur l'aménagement de lots à bâtir.

Leurs réalisations nécessitent une procédure de modification du POS qui est soumise au régime juridique des Plans Locaux d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L123-19 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, - vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L123-13, a décidé de lancer cette procédure sur les points suivants :

- Suppression de l'ER n° 1 ;
- Définition d'un secteur réglementaire de la zone UD répondant aux spécificités du programme *rue des Rosiers* ;
- Adaptation du périmètre de ce secteur et de la zone 1NAh aux périmètres opérationnels (*reliquat hors opération inclus en zone 2NA pour le secteur UD et UB pour la zone 1NAh*) ;
- Adaptation et mise à jour de la réglementation.

Et le cas échéant, la prescription d'Orientation d'Aménagement et de Programme précisant les dispositions du règlement de POS en fonction des dispositions des projets à valider par les élus.

Pendant la durée de l'étude, les éléments du dossier et un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public seront disponibles en Mairie.

### CIVISME



Les alarmes doivent être dissuasives et non intempestives. Pensez à les régler pour éviter les problèmes de voisinage.



N'oubliez pas de tailler les haies donnant sur le domaine public et celles qui vous séparent de votre voisin !



Certaines rues d'Abbecourt sont en sens interdit. Il est indispensable de rappeler à tous le respect des sens de circulation.



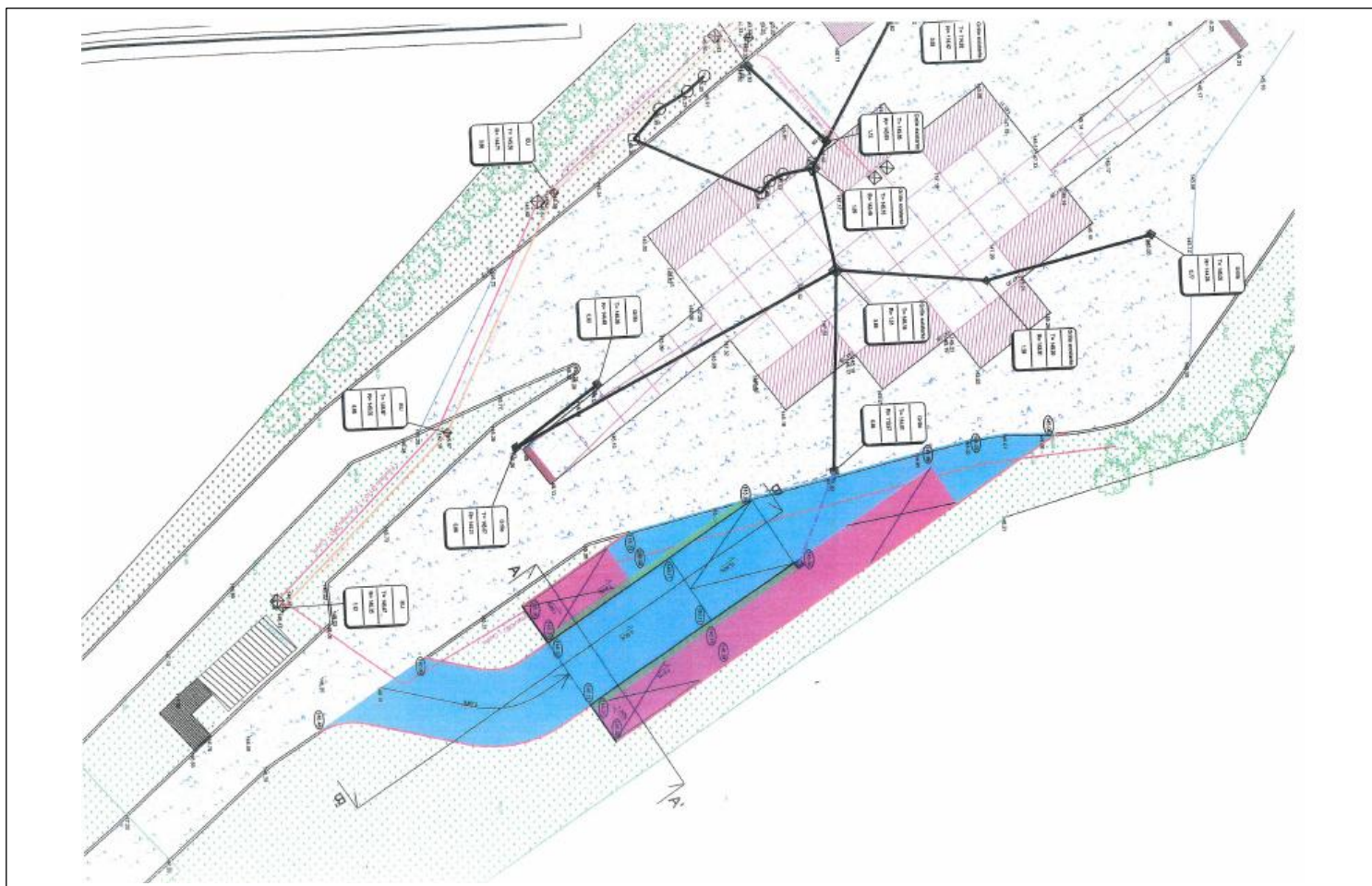
De nombreux conducteurs traversent Abbecourt et Mattencourt à grande vitesse en mettant en danger les enfants, les piétons, les personnes accompagnées de poussettes. Pensez aux risques que vous faites prendre aux autres en ne respectant pas la limitation de vitesse.



## Le Point Propre à Abbecourt.

Afin d'améliorer le fonctionnement du point propre, des travaux de voirie vont être entrepris en octobre pour permettre l'ajout de nouvelles bennes et réduire les temps d'attente.

Pendant ces travaux, pris en charge par la Communauté de Communes, le point propre restera ouvert.



### **HORAIRES** : Pour les particuliers.

|            | Lundi                     | Mardi   | Mercredi | Jeudi   | Vendredi | Samedi  |
|------------|---------------------------|---------|----------|---------|----------|---------|
| MATIN      | 9 h 00                    |         |          |         |          | 9 h 30  |
|            | 12 h 00                   |         |          |         |          | 12 h 30 |
| APRES MIDI | HIVER: NOVEMBRE A FEVRIER |         |          |         |          |         |
|            | 14 h 00                   | 14 h 00 | 14 h 00  | 14 h 00 | 14 h 00  | 14 h 00 |
| APRES MIDI | 17 h 00                   | 17 h 00 | 17 h 00  | 17 h 00 | 17 h 00  | 18 h 00 |
|            | ETE: MARS A OCTOBRE       |         |          |         |          |         |
| APRES MIDI | 14 h 00                   | 14 h 00 | 14 h 00  | 14 h 00 | 14 h 00  | 14 h 00 |
|            | 18 h 00                   | 18 h 00 | 18 h 00  | 18 h 00 | 18 h 00  | 18 h 00 |

Le Point Propre est fermé les dimanches et jours fériés.

Pour les **Professionnels** : Accès autorisé tous les jours, aux mêmes horaires que les particuliers, sauf le vendredi jusqu'à 16 h 00. Accès Interdit le Samedi.

### **ATTENTION !**

#### Certains déchets sont refusés

- Eléments entiers de voitures ou de camions
- Ordures ménagères
- Cadavres d'animaux
- Produits explosifs
- Produits radioactifs
- Produits hospitaliers
- Déchets amiantés
- Pneus (accepté à Ste Geneviève)



## TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie annoncés dans le dernier "Coup d'Oeil" ont été effectués. Vous trouverez, ci-dessous, les photos de ces réalisations.

### Rue de Montreuil – Mattencourt



Avant



Après

### Rue Dumontier - Abbecourt



Avant



Après

### Route de Saint Sulpice



Nous sommes bien conscients que beaucoup de choses restent à faire mais, la maîtrise du budget restant notre priorité, ces travaux seront échelonnés dans le temps.

## SIGNALISATION ET STATIONNEMENT



Un "Stop" a été installé à l'intersection de la rue de l'Eglise et de la rue Dumontier. Les automobilistes sortant de la rue de l'Eglise doivent, en conséquence, marquer le Stop.

Le "Cédez le passage" se trouvant à l'intersection de la rue du Bachinet et de la rue du Gros Poirier va être remplacé par un "Stop". Les automobilistes sortant de la rue du Bachinet devront marquer le "Stop".



Pour permettre aux camions (secours, ramassage d'ordures ménagères et livraisons) d'accéder à la rue de la Fresnoye, il sera interdit de stationner dans la rue de Courcelles entre le n° 58 et le n° 60. Cette interdiction sera matérialisée au sol.

Pour faciliter le stationnement, le parking de l'ancienne école sera ouvert en permanence et son entrée élargie.

Le saviez-vous ?



## LE BASSIN D'ORAGE

Plusieurs reprises, en 2000, des pluies diluviennes ont provoqué le débordement du ru (rue de la Fresnoye) et de la mare (située en bas de la Grande Rue) avec pour conséquence l'inondation des jardins et des sous-sols des habitations situés à proximité.

Pour remédier à cette situation, le conseil municipal, lors de sa séance du 31 janvier 2001, décidait

- la construction d'un bassin de rétention en amont qui permettrait de capter et de retenir les eaux venant de la tête du Moulin,
- l'acquisition du terrain nécessaire à cette construction.

Mme et Mr HON acceptaient de céder une partie de leur terrain pour 1 € symbolique pour permettre la construction de ce bassin (encore merci !).

Le 2 mai 2001, le conseil municipal décidait de

- construire ce bassin pour un montant de 236 395 € TTC,
- collecter les eaux de la Grande Rue pour un montant de 293 199 € TTC,
- réaliser des travaux favorisant l'écoulement de la mare pour un montant de 17 820 € TTC.

Ces travaux furent subventionnés à hauteur de 80 % par l'État compte tenu des inondations de l'année 2000. Ils démarrèrent en juillet et furent terminés en octobre 2001.

La construction de ce bassin de rétention n'a pas été chose facile car le terrain était très marécageux, il a été nécessaire d'utiliser des moyens spéciaux avec injection de chaux vive pour réaliser ces travaux.

Le Bassin d'orage aujourd'hui.





# COMMUNIQUES


**Communiqué de presse**

**Aide à la Complémentaire Santé (ACS) et Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) : de nouveaux plafonds au 1<sup>er</sup> juillet 2014.**

Pour être mieux remboursé de vos soins médicaux, il est utile de bénéficier d'une complémentaire santé. Afin de faciliter l'accès à la complémentaire de santé de votre choix, l'Assurance Maladie vous propose deux aides dont l'attribution dépend de votre situation personnelle ainsi que de vos ressources :

- la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC),
- l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2014, le plafond de ressources de ces deux aides change :

| Nbre de personnes | Plafond CMUC |          | Plafond ACS |         |
|-------------------|--------------|----------|-------------|---------|
|                   | Annuel       | Mensuel  | Annuel      | Mensuel |
| 1                 | 8 645        | 720      | 11 670      | 973     |
| 2                 | 12 967       | 1 081    | 17 505      | 1 459   |
| 3                 | 15 560       | 1 297    | 21 006      | 1 751   |
| 4                 | 18 153       | 1 513    | 24 507      | 2 042   |
| 5                 | 21 611       | 1 801    | 29 175      | 2 431   |
| Par personne en + | + 3 457,80   | + 288,15 | + 4668,04   | + 389   |

**Pratique :** Afin de vous aider à savoir si vous pouvez bénéficier de l'une de ces aides, l'Assurance Maladie met à votre disposition sur son site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) un simulateur de droits qui vous permet d'obtenir en un clic une estimation anonyme et gratuite de votre droit.

\*rubrique « vous êtes assuré » >> simulateur CMUC - ACS.

Contact presse : Françoise De Rocker  
Directeur de la CPAM : Marc-André Azam





**COUPON OISE SPORT**  
N° 374263251

Quinze euros  
À Justine Ferrand : né le 8 octobre 1999 à Clermont  
17 rue du Clos 63000 CLERMONT - justine.ferrand@gmail.com

Activité choisie : Football  
Club choisi : Football Club (Mouy)

**15€**  
A valoir sur l'achat d'une licence sportive

*Yves Roman*  
Sénateur,  
Président du Conseil général de l'Oise



## Contexte :

Afin de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive des jeunes, le Conseil général a décidé de mettre en place pour la saison sportive 2012/2013, le Coupon Oise Sport qui permet une réduction sur le prix de la cotisation (licence et adhésion). Cette opération est maintenue pour la saison 2014/2015.

## Définition :

[www.oise.fr](http://www.oise.fr) Le Coupon Oise Sport est un coupon d'une valeur de 15 euros qui est téléchargeable sur le site internet du département jusqu'au 31 décembre 2014 inclus.

## Bénéficiaire du Coupon Oise Sport :

Tous les jeunes âgés de moins de 18 ans (nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1997 inclus)\* sans condition de ressources, s'inscrivant dans une structure sportive isarienne (associative ou non) affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports, à l'exception de l'ensemble des associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, etc.).

\*NB : les licenciés atteignant leurs 18 ans avant le 31 décembre de cette année ne peuvent bénéficier du Coupon Oise Sport. Ceux atteignant leurs 18 ans en 2015 peuvent bénéficier du Coupon Oise Sport.

Il ne pourra être attribué qu'un seul Coupon Oise Sport par discipline et par bénéficiaire dans la limite de 3 licences.

Les bénéficiaires doivent être obligatoirement domiciliés dans le département de l'Oise.

## Procédure de téléchargement et utilisation :

[www.oise.fr](http://www.oise.fr)

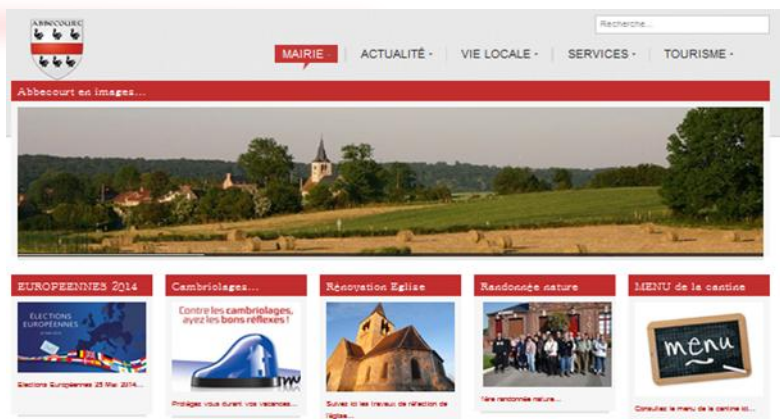
- 1 – se connecter sur le site du Conseil général de l'Oise ;
- 2 – renseigner le formulaire et accepter le présent règlement ;
- 3 – imprimer le Coupon Oise Sport numéroté et nominatif ;
- 4 – remettre le Coupon Oise Sport à la structure sportive souhaitée lors de l'inscription pour bénéficier de la réduction.

La procédure peut être effectuée dans l'une des Maisons du Conseil général de l'Oise afin de bénéficier gratuitement d'une connexion internet et de l'impression du coupon.

**SITE INTERNET D'ABBEYCOURT**

[www.abbecourt.fr](http://www.abbecourt.fr)

**Nouveau !!**



**Retrouvez toute l'actualité de la commune sur son site Internet.**

## COMITÉ DES FÊTES



### Programme pour la fin de l'année

- Repas des anciens, le dimanche 9 novembre,
- Soirée Beaujolais, le samedi 22 novembre,
- Arbre de Noël, le dimanche 7 décembre.

#### Rappel

Le Comité des Fêtes recrute ! Toutes les personnes volontaires seront accueillies à bras ouverts. N'hésitez plus, venez nous rejoindre pour participer activement à la vie de votre commune. Plus nous serons nombreux, plus nous organiserons des journées ou des soirées festives. Il suffit pour cela de contacter notre Président Jean-Pierre WANEQUE au

09 67 46 55 32

ou contacter la Mairie.



Vous voulez apprendre ou réapprendre la musique ?  
Vous voulez apprendre à jouer d'un instrument ?  
Vous savez jouer d'un instrument mais vous ne trouvez pas de groupe ?

**Alors, rejoignez la Fanf'Harmonie d'Abbecourt !**

Notre groupe sera heureux de vous accueillir.  
L'équipe est sympathique et l'ambiance chaleureuse.  
Notre registre musical est très large, il se compose de trois registres principaux :

Les cérémonies officielles,  
Les cérémonies religieuses,  
Les défilés festifs (style marching band) et concerts.

Venez nous découvrir sur notre site internet

[www.fanf-harmonie-abbecourt.fr](http://www.fanf-harmonie-abbecourt.fr)

ou contactez notre président au 03 44 89 26 60 ou 06 11 19 34 48

#### **Saison 2014-2015**

**Ouverture d'une classe d'initiation musicale pour percussions et instruments à vent :**

Les débutants sont acceptés. Les instruments sont prêtés par l'harmonie.  
La formation comprend : le solfège et l'apprentissage de l'instrument.

Horaires des cours le mercredi :

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| 14 h 30 – 15 h 30 | Xylophone               |
| 15 h 45 – 16 h 45 | Trompette, cor, baryton |
| 17 h 00 – 18 h 00 | Batterie, percussions   |
| 18 h 00 – 19 h 00 | Saxophone, clarinette   |

Inscriptions : les mercredis après-midi, à 19 h 30, 2<sup>e</sup> étage de la mairie d'Abbecourt. Pour toutes personnes de 9 à 77 ans.

Tarif : 100 € l'année scolaire. Fin des cours le 21 juin.



## ABBECCOURT LOISIRS

### PROGRAMME

**Mardi 30 septembre (18 h 30 – 20 h 00)**

Assemblée générale avec présentation du Bilan moral  
et du Bilan financier  
Election du bureau  
Pot de l'amitié

**Dimanche 12 octobre (09 h 15 – 11 h 45)**

1<sup>re</sup> randonnée nature  
Départ de la mairie d'Abbecourt

Contact : <http://abbecourt-loisirs.over-blog.com/>  
[abbecourt.loisirs@gmail.com](mailto:abbecourt.loisirs@gmail.com)

**Croisée des Arts**  
Le arts à deux  
pas de chez vous  
à **Abbecourt**  
Un atelier  
de pratiques artistiques  
peinture à l'huile, pastel,  
aquarelle...  
**Le Mercredi**  
**de 17h30 à 19h30**

à partir de 8 ans - matériel fourni

\*\*\*\*\*  
Croisée des Arts 03 44 03 27 71  
BP 50039 - 1, rue du Tilleul [www.croiseedesarts.fr](http://www.croiseedesarts.fr)  
60730 Cauvigny [croiseedesarts@neuf.fr](mailto:croiseedesarts@neuf.fr)

## QUELQUES INFORMATIONS



## Calendrier des vacances scolaires

### Téléphone du secrétariat de Mairie

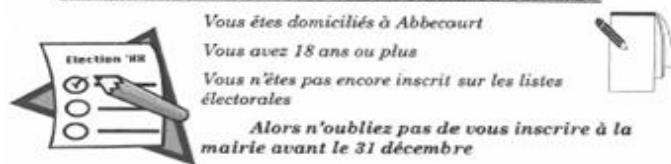
09 62 60 44 03

### Horaires habituels du secrétariat de Mairie

|                                            |                                        |
|--------------------------------------------|----------------------------------------|
| <u>Lundi</u>                               | 09 h 00 – 12 h 00                      |
| <u>Mardi</u>                               | 09 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 18 h 45 |
| <u>Mercredi</u>                            | 09 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 18 h 00 |
| <u>Judi</u>                                | 09 h 00 – 12 h 00                      |
| <u>Vendredi</u>                            | 09 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 45 |
| <u>Samedi</u>                              | 08 h 45 – 11 h 15                      |
| <u>Permanence du Maire ou des adjoints</u> |                                        |
| <u>Mardi</u>                               | 17 h 15 – 18 h 45                      |
| <u>Samedi</u>                              | 08 h 45 – 11 h 15 ou sur rendez-vous   |

| Vacances                            | Zone A                                                                                                            | Zone B                                                                                                                                      | Zone C                                                                                |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     | Académies :<br>Caen, Clermont-Ferrand,<br>Grenoble, Lyon,<br>Montpellier, Nancy-Metz,<br>Nantes, Rennes, Toulouse | Académies :<br>Aix-Marseille, Amiens,<br>Besançon, Dijon, Lille,<br>Limoges, Nice, Orléans-<br>Tours, Poitiers, Reims,<br>Rouen, Strasbourg | Académies :<br>Bordeaux, Créteil, Paris,<br>Versailles                                |
| Rentrée scolaire<br>des enseignants | Reprise des cours : lundi 1er septembre 2014                                                                      |                                                                                                                                             |                                                                                       |
| Rentrée scolaire<br>des élèves      | Reprise des cours : mardi 2 septembre 2014                                                                        |                                                                                                                                             |                                                                                       |
| Vacances de la<br>Toussaint         | Fin des cours : samedi 18 octobre 2014<br>Reprise des cours : lundi 3 novembre 2014                               |                                                                                                                                             |                                                                                       |
| Vacances de Noël                    | Fin des cours : samedi 20 décembre 2014<br>Reprise des cours : lundi 5 janvier 2015                               |                                                                                                                                             |                                                                                       |
| Vacances d'hiver                    | Fin des cours :<br>samedi 7 février 2015<br>Reprise des cours :<br>lundi 23 février 2015                          | Fin des cours :<br>samedi 21 février 2015<br>Reprise des cours :<br>lundi 9 mars 2015                                                       | Fin des cours :<br>samedi 14 février 2015<br>Reprise des cours :<br>lundi 2 mars 2015 |
| Vacances de<br>printemps            | Fin des cours :<br>samedi 11 avril 2015<br>Reprise des cours :<br>lundi 27 avril 2015                             | Fin des cours :<br>samedi 25 avril 2015<br>Reprise des cours :<br>lundi 11 mai 2015                                                         | Fin des cours :<br>samedi 18 avril 2015<br>Reprise des cours :<br>lundi 4 mai 2015    |

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



### ETAT CIVIL

#### Naissances

LION Eliott le 12 juin

ROUILLY-MONCEYRON Kelly le 21 juin

DORKEL Fidjy le 7 juillet

#### Mariages

AVONTURE Guillaume et FARLA Marie le 24 juillet

VAYER Geoffroy et VASSEUR Laura le 23 août

QUENEHEN François et VANDERPLANCKE Rayline le 13 septembre

#### Décès

DESMARAIS Marcel le 15 juin

DUMOULIN Laura le 2 juillet<sup>2</sup>

FILLATRE Georges le 19 août

### MEDAILLE DU TRAVAIL

PERROTTE Lionel (Grand Or)

LEROUX Francine (Vermeil)

GRACY Philippe (Or)

HIPOLITE Emmanuelle (Argent)

MARCQ Sylvie (Argent)



### SIVOSAS – DEMANDE DE DONS

Afin de mieux réaliser ses activités, l'Equipe d'animation du Sivosas a besoin de matériel de récupération :

- Vieilles chemises ou chemisiers en tissus,
- Boîtes de coulommiers, de mouchoirs vides, à œufs (12),
- Fils à broder, laine, tissus ou vieux draps,
- Grands rouleaux en carton (sopalin, alu, film...),
- Pots de yaourts et de petits suisses vides,
- Assiettes bébé (blédichef...),
- Boîtes à chaussures.

Et tout matériel pouvant permettre de réaliser des créations (activités manuelles, jeux...).

Merci de votre aide.

Les dons peuvent être déposés aux heures d'ouverture de la Mairie.

*L'Equipe d'animation*



**Rédaction** : Membres de la Commission Communication & Information et Responsables des Associations

**Mise en page** : Ginette THOMAS et Christophe BONTEMPS

Mairie d'Abbecourt - 26 Rue de Courcelles - BP 80009 - 60430 Abbecourt - [www.abbecourt.fr](http://www.abbecourt.fr)

☎ 09.62.60.44.03 – ☎ 03.44.89.23.58 - [Abbecourt.commune@orange.fr](mailto:Abbecourt.commune@orange.fr) - Ne pas jeter sur la voie publique.